

INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

C. P.

Avant toute nouvelle entrée en C.P. (**tant pour les élèves de maternelle que pour les nouveaux arrivants**) vous devez faire connaître votre intention d'inscrire votre enfant à l'école élémentaire en vous inscrivant à la mairie de votre domicile.

Lors de cette inscription en mairie, munissez-vous de :

- **vos**re livret de famille
- **d'un** justificatif de domicile

Vous recevrez ensuite une lettre vous invitant à contacter Madame la Directrice de l'école élémentaire.

Il sera joint à cette lettre, la fiche complétée en mairie, visée par le maire de la commune et le président du S.I.A.C., et qui sera à remettre à l'école le jour de l'admission de votre enfant.

 **Aucun enfant ne pourra être inscrit sans cette fiche.** 

ELEMENTAIRE (uniquement pour les nouveaux arrivants)

Mêmes démarches que pour l'inscription au C. P. (*voir ci-dessus*).